

Règlementations

Le grand Bazar du Printemps

Samedi le 01 juin 2019



Membres du comité organisateur

Julie Bertrand,
Caroline Poisson, Nancy Caron

grandbazarduprintemps@hotmail.ca

La réglementation s'applique autant aux vendeurs de l'extérieur qu'aux résidents de Ste-Thècle. Prenez note que si les règlements ne sont pas respectés, vous serez contraint de fermer votre emplacement et des frais pourront vous être chargés.

1. La vente aura lieu le samedi 01 juin 2019, en cas de pluie, elle sera remise au dimanche 02 juin 2019. Si malheureusement nous devons annuler l'activité, vous serez remboursé, moins les frais d'administration de 5\$.
2. La grandeur de l'emplacement pour les espaces loué en avant de la municipalité est de douze pieds de façade. Celui-ci sera déterminé sur la chaussée et le numéro de l'emplacement sera indiqué.

3. Il est important de respecter le numéro de l'emplacement qui vous sera attribué afin de faciliter l'arrivée et l'installation des vendeurs.
4. Le vendeur ne doit en aucun cas s'installer sur le trottoir ou dans la rue, l'emplacement déterminé se situe sur votre terrain.
5. La propreté des emplacements est primordiale, donc il est de votre devoir de tout ramasser avant votre départ ne rien laisser trainé sur les bords de rue.
6. Pour ceux et celles qui louent des tables, des frais de 70\$ par table vous seront chargés si la table est remise endommagée.
7. Les heures de la vente sont de 6h30h à 16hres. Vous ne devez pas vous installer avant 6h30 pour le respect des voisins.
8. Veuillez prendre note qu'à compter de jeudi le 30 mai, aucune inscription de nouveaux vendeurs ne sera acceptée.
9. Il est obligation d'avoir un permis de 15\$ émis par le Grand Bazar du printemps pour vendre la journée de l'évènement.
10. Ne pas oublier d'apporter des sacs de plastique pour remettre les achats à vos clients.

Paiement par chèque ou mandat poste libellé à :

"Le Grand Bazar du printemps".

Postez à l'adresse suivante :

215 rue Piché, Ste-Thècle, QC, G0X3G0

En cas d'annulation de votre part, pour l'emplacement ou la table, il n'y aura aucun remboursement.